

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2006024

Signataire : ED/MP

OBJET :Création de centre de loisirs maternel et primaire dans le cadre de la construction de l'école maternelle Anne SYLVESTRE. Convention avec la caisse d'allocations familiales.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de convention d'aide financière à l'investissement présentée par la Caisse d'Allocation Familiales de Seine Saint Denis.

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE : Approuve les termes de la convention d'aide financière à l'investissement pour la construction d'un centre de loisirs maternel d'un montant de 370.818 € (358.359 € pour les travaux et 12.459 € pour l'équipement mobilier) à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers, et autorise le Maire à la signer.

Le Maire